

ROYAUME DE BELGIQUE

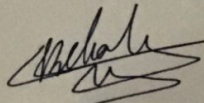
LICENCE pour l'acquisition, l'utilisation et la détention d'un
APPAREILLAGE RADIO-ELECTRIQUE à bord du navire mentionné ci-après

tombant sous l'application du règlement de la navigation maritime:

Nom du navire	Indicatif d'appel	N° d'appel sélectif	Port d'attache	Catégorie
OUFTI 40	OP7457 <u>N° ATIS: 9205167457</u>	<u>MMSI: 205745730</u> <u>Selcall:</u>	Liège	4E
<p>Permissionnaire: SAILING JONAS SPRL Lieu dit Penn Prat 6 bis F-56330 Pluvigner France</p> <p style="text-align: right;">Autorisation n° : BMR/GRM - OP7457</p>				
<p>Conformément à la loi belge en matière de Radiocommunications et aux conditions reprises au verso, le permissionnaire précité est autorisé à placer, utiliser ou faire fonctionner à bord du navire susmentionné les appareils suivants :</p>				
Appareil	Bandes de Frequence		Puissance	
TX/RX (VHF - DSC)	C 1/28, 60/74/88		25 W	<p>Cette licence est délivrée conformément à la loi concernant les communications électroniques du 13/05/2005 et publiée dans le Moniteur belge le 20/06/2005.</p> <p>L'équipement installé à bord du navire doit être conforme à la directive européenne RED* (2014/53/EU).</p> <p>Radio Equipment Directive (Radio Appareillage Directive)</p>
Radar	X-Band		2 kW	
AIS (Class B)	VHF		2 W	
EPIRB	406,028 MHz		5 W	
Satcom-F	1,6 GHz		5 W	
Satcom-C	1,6 GHz		5 W	
2x Nav. RX (GPS)	1575,72 MHz			
<p>Remarques: L'appareillage mentionné ci-dessus peut uniquement être manipulé par un utilisateur en possession d'un certificat adéquat. L'Epirb est une application maritime qu'on ne peut pas utiliser sur terre ou dans les airs et qui est en outre liée au bateau pour lequel est attribuée la licence avec l'indicatif OP7457 ! C 31 à utiliser uniquement que dans les eaux territoriales néerlandaises et C 37 à utiliser uniquement dans les eaux territoriales anglaises. L'Usage d'ASN dans les eaux intérieures est interdit.</p>				

Fait à Bruxelles, le 03.07.2018

Au nom du Conseil de l'I.B.P.T.,
Le fonctionnaire délégué,



B. Deschächt, Conseiller ff.